

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03468

Numéro SIREN : 799 361 787

Nom ou dénomination : A2S

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2023 sous le numéro de dépôt 21968

A2S
255 Chemin de la Bastide
34400 LUNEL
RCS : 799 361 787

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A2S, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE**

A2S

255 Chemin de la Bastide

34400 LUNEL

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A2S, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 29 novembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels au 31 décembre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître au compte de résultat les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires s'élève à la somme de 303.613 au 31 décembre 2022 contre 397.136 euros lors de l'exercice précédent ;

- Les consommations d'achats de marchandises s'établissent à un montant de 254.912 euros pour 2022 alors qu'ils s'élevaient à 329.230 euros en 2021. La marge brute atteint ainsi 48.701 euros en 2022.
- Du fait d'un montant d'autres achats et charges externes de 46.786 euros, la valeur ajoutée s'établit à 2.130 euros en 2022 alors qu'elle était négative de 3.489 euros en 2021.
- Le résultat d'exploitation qui s'établit à un montant de - 358 euros en 2022 après prise en compte des coûts du personnel pour un montant de 3.903 euros incluant la protection sociale des dirigeants. En 2021, le résultat d'exploitation s'établissait à la somme de -3.738 euros après prise en compte d'un montant de 3.738 euros de protection sociale des dirigeants.
- Un résultat net est bénéficiaire à hauteur de -3.769 euros au 31 décembre 2022.

Le bilan témoigne des indicateurs suivants :

- Le total de l'actif s'élève à la somme de 183.743 euros. L'actif immobilisé s'élèvent à 130.526 euros. Il se compose essentiellement d'immobilisations financières (128.773 euros) et plus particulièrement des titres de la société Sublimag (119.000 euros)
- La trésorerie et les valeurs mobilières de placement s'élèvent à la somme de 3.164 euros.
- Au passif, nous constatons des capitaux propres pour un montant de 75.618 euros, soit 41,15 % du total du bilan. Les dettes se composent principalement des dettes financières pour 68.747 euros dont 67.835 envers la société ABC Floralties. Les dettes fournisseurs quand à elles s'élèvent à la somme de 33.227 euros. Les autres dettes correspondent essentiellement aux dettes fiscales et sociales et au compte courant d'associé de Monsieur Stéphane Krupski pour un montant de 6.150 euros.



MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- En l'occurrence, la marge entre les capitaux propres et le capital est de 15.618 euros du fait de capitaux propres de 75.618 euros au 31 décembre 2022 et d'un capital social de 60.000 euros.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Montpellier, le 4 décembre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pierrick BELEN".

Le commissaire à la transformation
AXIOME AUDIT & STRATEGIE
Pierrick BELEN